



La Lettre Natura 2000

ZPS Plaine de Néré à Bresdon

Sommaire

- **Natura 2000 quelques rappels**
- **La mise en oeuvre du DOCOB**
- **Zoom sur....**
- **Le programme d'actions 2013-2016**
- **Des infos sur le site voisin**
- **Informations complémentaires**
- **Qui contacter ?**



**Lettre d'information du site d'intérêt communautaire
Natura 2000 n° FR 54 12024.**

Lettre 1 - septembre 2014

Editorial :

Le site Natura 2000 de la Plaine de Néré à Bresdon est connu pour être une zone de reproduction et de rassemblement de l'Outarde canepetière et des espèces de plaines ouvertes associées.

Le Document d'Objectifs (DOCOB), issu d'une concertation locale, a été approuvé par arrêté préfectoral en février 2011. Consciente des enjeux agricoles et environnementaux de ce site, et participant déjà à la mise en œuvre des mesures agri-environnementales « outarde » avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime a répondu à l'appel d'offre de la DREAL Poitou-Charentes pour assurer l'animation du site.

Dans les années qui viennent nous allons mettre en œuvre une animation avec tous les acteurs du territoire : agriculteurs, collectivités, entreprises, associations, particuliers, services de l'État.

Notre souhait est de créer une dynamique favorable à la préservation des oiseaux de plaine et de leurs habitats tout en maintenant les activités économiques de ce territoire.

Arrivant quelques années après la fin de l'écriture du DOCOB, le premier n° de cette lettre annuelle rappelle les enjeux du site et les actions retenues.

Luc SERVANT

Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime

Natura 2000, quelques rappels

Un réseau destiné à maintenir la Biodiversité

L'Europe a créé un réseau d'espaces dédiés à la préservation de la biodiversité, le réseau Natura 2000. L'objectif est d'identifier un réseau représentatif et cohérent d'espaces permettant d'éviter la disparition de milieux et d'espèces protégées. En effet, en Europe, de par la variété des climats, des paysages et des cultures nous avons une grande diversité biologique. Le maintien de cette biodiversité est un facteur clé, en particulier dans les zones rurales, pour un développement durable. Sur ces sites, les Etats s'engagent à maintenir ou restaurer les milieux et les espèces, tout en conservant les activités humaines.

Un réseau fondé sur 2 Directives Européennes

Dès 1979, la directive "Oiseaux" prévoit la création de Zones de protection spéciales (ZPS) afin d'assurer la conservation d'espèces d'oiseaux jugées d'intérêt communautaire. En 1992, la directive "Habitats" prévoit la création des Zones spéciales de conservation (ZSC) destinées à permettre la conservation d'habitats et d'espèces.

L'ensemble de ces zones forme le réseau Natura 2000. Il regroupe 27 000 sites en Europe sur 18 % du territoire de l'UE.

En France en 2011, le réseau comptait 1753 sites qui couvrent 12,5 % du territoire terrestre et concernent 9 000 communes.

Application en France : concertation et contractualisation

Sur chaque site, un plan de gestion est élaboré (Document d'Objectifs - DOCOB) en concertation avec les acteurs locaux. Sa mise en œuvre passe par des contrats volontaires.

Natura 2000 en Poitou-Charentes, c'est 82 sites soit :

- 12,5 % du territoire terrestre de PC soit environ 320 000 ha ;
- 20 % du réseau marin national ;
- 212 espèces d'intérêt communautaire soit 49 % de celles recensées en France ;
- 131 habitats d'intérêt communautaire soit 50 % de ceux recensés en France.

Le site natura 2000 « plaine de Néré à Bresdon »

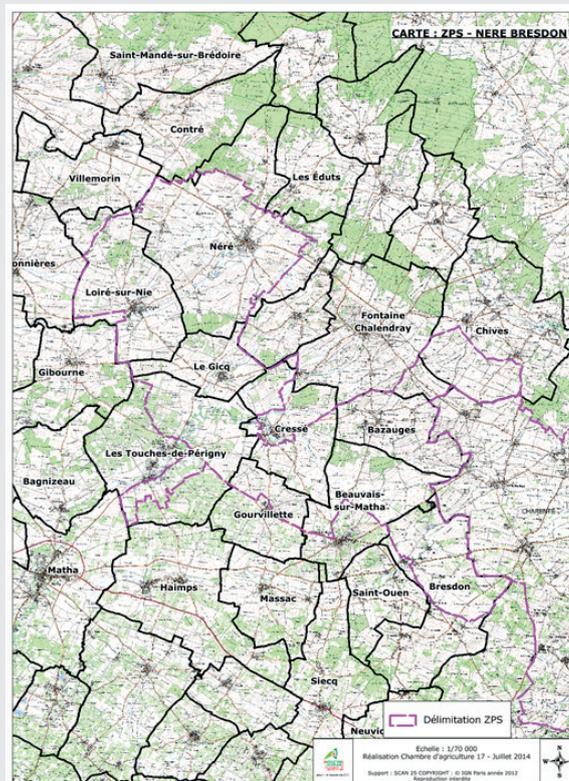
Le site a été désigné en Zone de Protection Spéciale par arrêté du 26 août 2003.

Le DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral le 28 février 2011.

Le site est connu pour être une zone de reproduction et de rassemblement de l'Outarde canepetière et des espèces de plaines ouvertes associées (Œdicnème criard, Busards cendré et Saint-Martin,...)

La ZPS couvre 9 261 ha soit 55 % du territoire des 11 communes concernées.

Il complète le réseau de sites à Outarde canepetière de Poitou-Charentes dont la superficie totale est de 137 552 ha.



La mise en oeuvre du DOCOB

5 grands objectifs ont été identifiés dans le DOCOB

1. Créer et/ou gérer les milieux herbacés favorables aux oiseaux de plaines pour enrayer le déclin des effectifs.
2. Garantir la présence d'une mosaïque de milieux.
3. Créer et /ou gérer les corridors écologiques pouvant servir de zones d'alimentation, de nidification et de refuge.
4. Conserver des arbres isolés et des petits boisements pouvant servir de zones de nidification, d'observation et de refuge.
5. Suivre les projets et aménagements d'infrastructure pouvant perturber ou provoquer des mortalités directes d'oiseaux de plaines.

Ces 5 grands objectifs se déclinent en actions pour l'agriculture et les autres secteurs d'activité.

3 grands outils

1. La charte Natura 2000 : liste de bonnes pratiques de gestion adaptées aux enjeux du site, visant à concilier activités économiques et préservation de la biodiversité,
2. Contrat Natura 2000 : contrat volontaire entre un acteur local (propriétaire, commune, association) et l'Etat. Les frais engagés pour la réalisation de travaux sont pris en charge.
3. Les Mesures agro-environnementales : à destination des agriculteurs, ces contrats volontaires permettent de compenser pendant 5 ans un surcoût ou un manque à gagner liés à la mise en œuvre de pratiques favorables aux habitats et aux espèces.

Zoom sur...

Un oiseau discret de nos plaines cultivées, l'Œdicnème criard

A partir du mois de mars on peut entendre le soir, dans nos plaines céréalières, un oiseau au chant assez puissant.

Il peut s'agir de l'Œdicnème criard, limicole terrestre connu parfois sous le nom de « courlis de terre » car son chant rappelle celui du Courlis.

Espèce migratrice (il passe l'hiver en Espagne et en Afrique du Nord), il est présent en Poitou-Charentes entre mars et octobre. De petits groupes passent l'hiver dans la ZPS. Espèce typique des milieux steppiques (Europe centrale), l'Œdicnème recherche des terrains secs, avec une végétation clairsemée et une bonne visibilité. Il s'installe chez nous dans les prairies sèches, les friches, les jachères clairsemées mais également dans les cultures de tournesol et de maïs (non irrigué) ou dans la vigne.

Son plumage lui permet de se cacher au sol dans la journée ; Il devient plus actif en soirée, où on peut l'entendre. Il se nourrit en soirée et de nuit d'invertébrés terrestres (fourmis, coléoptères, escargots,...) et de petits vertébrés (campagnols, petits lézards,...).

Les couples se forment dès l'arrivée sur les sites de nidification voire avant.

La ponte (1 à 3 œufs) est déposée à même le sol entre début avril et début juillet. Le nid consiste en une dépression d'environ 5 cm, garnie de cailloux, débris végétaux ou crottes de lapins.

Le pic des 1^{ières} pontes a lieu de fin avril à mi-mai. Il peut y avoir jusqu'à 3 pontes.

L'incubation dure environ 25 jours, les jeunes s'envolent à

36-42 jours. Pendant cette période, on peut voir des adultes se nourrir de jour.

A partir de la fin juillet ces oiseaux forment des rassemblements postnuptiaux qui peuvent atteindre une centaine d'individus. Ils sont présents jusqu'à la migration en octobre-novembre.

Les rassemblements se font souvent sur les mêmes sites d'une année à l'autre, sur des chaumes de colza, des luzernières, ...

La région Poitou-Charentes accueille un tiers de la population nationale d'Œdicnème criard. L'espèce est présente dans les quatre départements. La distribution est assez irrégulière en Charente-Maritime, où les populations sont considérées stables.

Menaces

Avec la diminution des prairies et jachères, l'espèce s'est adaptée aux cultures de printemps (tournesol, maïs). La destruction des œufs ou des poussins lors des travaux agricoles est une menace réelle (la moitié des causes connues de destruction d'œufs). L'impact de la réduction de la diversité et de la quantité d'invertébrés est plus difficile à évaluer. **De même les menaces pendant les quartiers d'hivernage sont mal connues.**

Mesures

Les mesures agri-environnementales proposées pour l'Outarde canepetière sont également favorables à l'Œdicnème criard. Il s'agit de réimplanter (ou d'entretenir) un couvert herbacé peu dense (jachère ou prairie) avec des dates d'intervention postérieures à l'envol des poussins.

Le prochain dispositif 2015-2020 permettra a priori de retrouver les mêmes mesures.

En Charente Maritime cela concerne la Zone de Protection Spéciale (ZPS) des plaines de Néré à Bresdon et les communes associées, sur laquelle la Chambre d'agriculture est opérateur MAE et animatrice du DOCOB.

Sur les autres secteurs, la gestion des jachères et des délaissés avec les préconisations des cahiers des charges

« MAE Outardes » sera favorable à l'Œdicnème et aux oiseaux nichant au sol.

Sources :

Site INPN.MNHN

Site LPO Vienne

Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes - LPO Vienne, Poitou Charentes Nature



Le programme d'actions 2013-2016

Depuis fin 2013, la Chambre d'agriculture de la Charente Maritime est chargée de mettre en œuvre les actions prévues dans le document d'objectif, en particulier :

- Rencontrer les acteurs locaux, les informer et leur proposer d'adhérer aux outils Natura 2000.
- Conseiller/sensibiliser les porteurs de projets (Incidences Natura 2000).
- Organiser des réunions d'information, des sorties thématiques.
- Communiquer : lettre d'information annuelle, site Internet dédié, articles.
- Suivre les politiques publiques : SAGE, SCOT, PLU, ...

Des infos sur le site voisin

Le site est mitoyen au site Natura 2000 FR5412023 de la « plaine de Barbezières à Gourville » en Charente.

Les documents d'objectifs ont été élaborés de façon conjointe.

L'animation en a été confiée à la Chambre d'Agriculture de Charente.

Du fait de la proximité des 2 sites et de la similitude des enjeux, les 2 animations vont se conduire en concertation.

Pour tout renseignement sur ce site vous pouvez contacter

Damien ROY – 7, rue du stade – 16130 SEGONZAC

05 45 36 34 00 – 06 07 76 76 29 -

damien.roy@charente.chambagri.fr

Informations complémentaires

Site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

www.developpement-durable.gouv.fr (rubrique Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > Natura 2000)

Site de la DREAL Poitou-Charentes :

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/> (rubrique Nature, eau, sites et paysages > Natura 2000)

Qui contacter ?

Vous avez des questions ? Vous souhaitez avoir plus d'information sur les outils Natura 2000 ?

Vous avez des observations à faire connaître, vous souhaitez vous engager dans la démarche ?

Martine GERON

Chambre d'Agriculture – 3 Bd de Vladimir

17100 SAINTES

05 46 93 71 05 - 06 33 67 51 36

martine.geron@charente-maritime.chambagri.fr

site internet :

<http://N2000nerebresdon.charente-maritime.chambagri.fr/>



Les partenaires

